

Index égalité femmes-hommes : « Un nouveau progrès à pas comptés »

Les Echos détaille les données, publiées hier par le ministère du Travail, de l'index égalité professionnelle, qui devrait être la dernière édition si, comme l'envisage le gouvernement, la transposition de la directive salariale a bien lieu d'ici à la fin de l'année. Elles montrent que l'identification du sujet des inégalités professionnelles a progressé cette année encore, même si c'est de façon plus ralentie. En 2021, moins des deux tiers des entreprises concernées avaient déclaré leur index. Cette année, elles ont été 83,5/100. La note moyenne s'est, elle, stabilisée à un « haut niveau », affirme le ministère du Travail dans un communiqué. Comme en 2025, elle a atteint 88,5/100. C'est 0,5 point de plus qu'en 2023 et 2024 et 4,5 points de plus qu'en 2020. Au global, en 2026, 147 mises en demeure ont été adressées à des mauvais élèves, portant le total depuis 2019 à 1 148 et 44 pénalités ont été appliquées, portant le total à 145, précise le ministère du Travail dans son bilan. Par ailleurs, le ministère a également rendu public lundi les premières données concernant l'application de la loi Rixain. Elles montrent que seules 53 % des entreprises concernées avaient rempli leurs obligations dont 72 % comptaient moins de 40 % de femmes parmi leurs cadres dirigeants et 15 % des entreprises plus de 50 %. (Les Echos, p.8)